

La Banque de Chine va être renflouée

Ainsi en a décidé la Chambre en faisant confiance au Gouvernement

A la séance d'hier après-midi, la Chambre, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Outrey et Taittinger, sur la Banque Industrielle de Chine.

M. BRIAND monta à la tribune et apporta à la Chambre quelques explications supplémentaires sur le rôle que joua M. Philippe Barthou, secrétaire général des affaires étrangères, dont il fit ressortir la démission. M. Briand annonça ensuite que le gouvernement déposait un projet destiné à renflouer la Banque Industrielle de Chine en affectant les crédits réservés aux intérêts de la France en Extrême-Orient compromis par le krach.

M. PAINLEVÉ attira l'attention de la Chambre sur l'importance qu'il y avait pour le pays à ce que ce projet aboutisse et il appuya les considérations formulées par Briand.

Après une nouvelle discussion entre MM. Taittinger et Briand, à propos des possibilités, la discussion fut close.

Plusieurs ordres du jour étaient déposés et la nomination d'une commission d'enquête était réclamée.

M. Briand déclara qu'il acceptait l'ordre du jour Outrey et refusait la commission d'enquête.

Une longue discussion s'ensuivit et après une série de votes, la Chambre adopta par 335 voix contre 177, l'ensemble d'un ordre du jour Outrey-Herriot-Ch. Bernard, ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à préserver de toute atteinte le prestige et le crédit de la France en Extrême-Orient, et ensuite confiante dans le Gouvernement pour prendre à cet effet toutes les mesures nécessaires, confiante en lui également pour que soient établies toutes les responsabilités engagées dans ladite affaire et pour que soient prises les sanctions qu'appelleraient ces responsabilités :

« Décidée, d'autre part, à empêcher l'intrusion de la politique dans la finance et de la finance dans la politique, par l'interdiction aux membres du Parlement, aux fonctionnaires et aux ministres de faire partie des conseils d'administration de sociétés de crédit par actions, par personnes interposées et avec leurs noms ;

« Réprouvant toute addition nouvelle, passe à l'ordre du jour.

La séance fut ensuite levée et renvoyée à aujourd'hui pour la discussion de l'interpellation sur les catastrophes de chemins de fer.

LES BUDGETS

Le Sénat a adopté ceux de la Guerre de la Marine et du Travail

Le Sénat a repris hier matin la discussion du budget.

M. LEBRUN, rapporteur du budget de la Guerre, indiqua que le budget était fixé à 1.600 millions pour 1922, soit une diminution de 25 % sur 1921 et le nombre des hommes de troupe a été réduit à 620.000 hommes.

M. BARTHOU se déclara d'accord avec le rapporteur. Tous les chapitres furent adoptés jusqu'au chapitre 56 sans grande modification.

L'après-midi, le vote des articles continua avec de ci, de là, quelques diminutions de crédits.

Le budget de la guerre liquidé, on passa à celui des poudres et salpêtres, puis à celui de la marine.

Le rapporteur, M. BERENGER, exposa qu'il fallait que la France conserve une armée indispensable, une armée et une marine et, rappelant la conférence de Washington, le rapporteur se demanda : « Sommes-nous sûrs que la France conservera sur mer tous les moyens de défense nécessaires ? Je suis convaincu que le ministre nous apportera à cet égard tous les apaisements désirables ? »

M. DE KERGUÉZEC plaida la cause des sous-marins, arme défensive.

Les chapitres du budget de la marine furent adoptés, ainsi qu'ensuite le budget du Travail.

Un soldat a été condamné à mort

IL AVAIT REFUSÉ DE SALUER UN SOUS-OFFICIER

Toulouse, 27 décembre. — Le soldat E. Perrier, âgé de 18 ans, originaire de la Haute-Garonne, a été condamné à mort par le conseil de guerre, pour avoir refusé de saluer un sergent en service commandé et avoir ensuite injurié et frappé ce sous-officier.

Il a été condamné par contumace à la peine de mort par le conseil de guerre de Toulouse.

Un apôtre de la chasteté

C'EST UN ESCROC ALLEMAND, ANCIEN PALETTIER, FABRICANT DE CHAMPAGNE, BOOKMAKER ET M. ARIU COMPLAISANT

Berlin, 27 décembre. — La grande faillite militaire et politique de l'Allemagne en novembre 1918 a eu, entre autres, pour répercussion, de provoquer dans tout le Reich une débâcle générale de la morale publique. Mais bientôt surgirent des sectes qui tentèrent de régir contre la décadence des mœurs et de sauver tout, au moins le renom de la pudique et vertueuse Germanie. Parmi les rénovateurs de la morale publique se trouve un nommé Louis Hauesser, qui se dit « apôtre de la chasteté » et que ses fidèles appellent « maître » et « sauveur de l'humanité ».

Il vient de comparaître devant un tribunal ecclésiastique de Berlin pour avoir escroqué à un journal le prix de quelques insertions de propagande. C'est ainsi que nous apprenons quelques détails suggestifs sur l'homme et sa doctrine.

Hauesser, né à Berlin, il y a une quarantaine d'années, avait lancé un concours de diplômes pour expositions. Il fit faillite et alors se rendit à Paris, où il fonda la maison de champagne Louis Hauesser et Cie, qui réussit. En même temps, il entretenait, en Suisse, des bureaux de paris aux courses, qui étaient d'un bon rapport. Hauesser épousa à Paris une « professionnelle beauty » et les deux époux menèrent une existence luxueuse.

La déclaration de guerre mit fin à cette splendeur ; l'Allemand se hâta de gagner la frontière, mais il était ruiné. « C'est alors que s'accomplit chez lui la « rénovation morale ». Vêtu d'une grande pélerine, chaussé de sandales, portant la barbe inculte et les cheveux longs, il parcourut au début une existence errante, prêchant la nouvelle religion qui repose sur l'« annihilation de la sexualité ». Il recruta tant d'adeptes, hommes et femmes, que le gouvernement bavarois s'inquiéta et l'expulsa. Le prophète, alors, retourna à Berlin, où il continua son prosélytisme. En dernier lieu, il était le chef d'une communauté d'un cinquante de fidèles.

Quand il comparut en justice, l'« apôtre de la chasteté » était accompagné d'une douzaine de prosélytes, hommes et femmes, portant tous le même costume primitif que le « maître ». L'audience fut très mouvementée, car l'accusé refusa systématiquement de prendre place dans le box des accusés. A l'ordre formel du président de s'asseoir, il répondit d'un air inspiré : « Vous commandez maintenant, mais l'heure est proche, où, en dehors de moi, personne ne commandera plus ».

Le tribunal l'a condamné à trois jours de détention et a prescrit son incarcération immédiate, au milieu des protestations de ses fidèles, qu'il fallut expulser de la salle.

Le sursis aux expulsés

IL NE SERAIT ACCORDE QU'AVEC MOYENNEMENT UNE AUGMENTATION DE LOYER

Paris, 27 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle du Sénat a examiné, aujourd'hui la proposition de loi votée par la Chambre, tendant à surseoir aux expulsions de locataires jusqu'au 1er avril 1922. Elle s'est ralliée au principe adopté par la Chambre, pour les communes de 50.000 habitants au moins.

Diverses modifications et notamment la condition que le sursis ne pourrait être accordé qu'avec moyennement une augmentation de loyer, arbitré à défaut d'accord amiable par le juge de paix ou le juge des référés, suivant l'importance du loyer, ont été proposées.

Le projet sera discuté en séance publique, avant la fin du mois.

La Commission a commencé l'examen du projet de loi portant prime définitive des loyers et le poursuivra dès le début de la session de janvier.

La corde au cou...

UN ANGLAIS A ETE TROUVE ASSASSINE DANS UNE RIVIERE

Limoges, 27 décembre. — Le cadavre d'un sujet anglais, âgé de 47 ans, a été retiré de la Vienne. Il porte à la tête une corde à noeud tournant enroulé sur son cou.

Il a été déposé à la morgue pour l'autopsie.

Sur la route, on a trouvé sa canne, son chapeau et un sac. La version du crime semble devoir être retenue.

Les deux gosses

FURENT-ILS VOLES DANS LES REGIONS LIBEREES

Chalon-sur-Saône, 27 décembre. — La gendarmerie a arrêté un nommé Joseph Pollet, âgé de 43 ans, originaire du département de la Marne et une femme Louise Koppe, originaire d'Hayange, deux de ces chercheurs par divers parquets, notamment par celui de Metz, pour vols nombreux commis dans les régions libérées. Ils étaient accompagnés de deux enfants, un garçon de 13 ans et une fillette de 9 ans, qui, en toutes raisons de la croire, avaient été volés par le couple, qui les exploitait dans des séances de magnétisme et de prestidigitation.

La curieuse odyssee d'un voleur polyglotte

IL FIT FAIRE A LA POLICE LE TOUR D'EUROPE, SANS COMPTER UN VOYAGE EN AFRIQUE

Lyon, 27 décembre. — Sur mandat du parquet de Lyon la Sûreté de cette ville a arrêté un nommé Oscar Zundel, ancien collaborateur à Paris de la succursale de la « Farmers-Loan Company », banque américaine, installée boulevard Haussmann.

En mars 1920, Zundel avait touché, à Lyon, à la succursale de la Société Générale, sous le nom de Jean Gérard, un chèque de 95.000 francs. Peu après, la Société Générale avait appris que le chèque était faux.

L'expertise en écritures, faite par M. Logard, chef des services techniques de la police lyonnaise, permit d'établir que Zundel et Oscar Zundel ne faisaient qu'un.

Aussitôt recherché par la police officielle au nom du parquet de Lyon, et par la police privée, au nom de la banque lésée, Zundel polyglotte émérite, entraîna ses poursuivants en Tunisie, au Maroc, en Espagne, en Suisse, en Allemagne et en Italie. Il fut rejoint à Hollemann, où il était professeur de langage dans un pensionnat, on ne put l'arrêter, le dossier judiciaire étant incomplet.

Se sentant traqué, Zundel s'enfuit en Angleterre, d'où il passa au Havre, puis à Paris.

L'escroc s'est fait enfin pincer à Lyon, son point de départ. Son équipage l'avait réduit au dénuement et quand on l'arrêta il n'eut plus un sou en poche.

C'est un individu dont le casier judiciaire est pourvu d'une condamnation de cinq ans de prison, encourue pour meurtre.

Au Congrès Communiste

LA PROTESTATION DU HAUT-RHIN

Marseille, 27 décembre. — A la séance de ce matin du Congrès communiste, Aberthur lut une protestation contre le régime d'exception qui subsiste en Alsace-Lorraine, et au nom de la Fédération du Haut-Rhin, protesta contre la justice qui, selon lui, se montrerait en Alsace-Lorraine, particulièrement dure envers les militants ouvriers.

La Fédération protesta également contre les scandales des potasses et des chemins de fer et contre l'emploi des troupes noires en Alsace-Lorraine.

Frossard, secrétaire général du Parti communiste, déclara que la protestation du Haut-Rhin serait portée à la tribune du Parlement, par un élu.

Le reste de la séance du matin fut consacré à une longue discussion sur la presse du Parti.

LE COMMUNISME EN ANGLETERRE

A la séance de l'après-midi, le délégué anglais Hogson, exposa l'œuvre du jeune Parti Communiste anglais et annonça qu'il allait essayer avec son parti, en une série de réunions, de déchaîner les masses du « Labour Party », et d'amener leur adhésion à la IIIe Internationale.

LES SYNDICATS ET LE PARTI

On aborda ensuite la discussion des rapports des Syndicats avec le Parti. Dunois (Seine), exposa la thèse du comité directeur. Ce n'est ni la subordination du syndicat au parti, ni l'abstention complète préconisée autrefois par le Parti Ouvrier, c'est une thèse moyenne. La pénétration des syndicats par l'idée communiste consiste à dire que les travailleurs communistes ont un rôle important à jouer, dans leurs syndicats. Le travailleur communiste doit être partout et toujours un délégué à la propagande communiste.

Mayoux donna ensuite lecture d'une motion en opposition avec celle du comité directeur, et proclamant l'indépendance des syndicats à l'égard du Parti.

LE COMMUNISME ITALIEN

Le délégué italien Tassoa, après avoir apporté au Congrès le salut du Parti Communiste italien, donna des précisions sur le mouvement d'occupation des usines en Italie ouvrière dès son début, ce mouvement devait rapidement devenir politique. C'est un enseignement, dont doit tenir compte le Congrès. Les syndicats et le Parti Communiste doivent rester unis très étroitement.

Les congressistes applaudirent le délégué du Parti Communiste Italien et l'on renvoya la discussion à 21 heures.

Ford veut construire

des autos en coton

London, 27 décembre. — Selon le correspondant de l'Express de New-York, M. Ford étudie un projet tendant à remplacer l'acier, dans les automobiles qu'il construit, par un produit qu'il appelle colonoïde et qui consiste en coton, formaldéhyde, et colle forte fortement pressés. Si les essais qu'il fait en ce moment réussissent on peut prédire selon les experts un véritable révolution dans l'industrie de l'auto. M. Ford estime qu'il n'aurait pas à fabriquer un travail excessif qui est un pur gaspillage. L'espère que dans un avenir très rapproché le colonoïde sera appliqué aux trains de chemins de fer et à l'outillage des usines.

Deux voleurs internationaux ont été arrêtés à Nice

ILS FURENT RECONNUS PAR UNE DE LEURS VICTIMES DE BRUXELLES

Marseille, 27 décembre. — Hier soir, M. José Polina Xavier, 48 ans, banquier à Hongkong, de passage à Nice, se présentait au service de la Sûreté, pour se plaindre que se trouvant il y a quelque temps à Bruxelles, il avait été victime dans cette ville d'un vol de 25.000 francs de la part de deux individus, qu'il venait de reconnaître à la terrasse d'un café. Des inspecteurs de la brigade de sûreté, envoyés immédiatement sur les lieux, appréhendèrent sur les indications du plaignant, les nommés Gleeson John, marchand de chevaux, et courtier en diamants et Burton James Laurent, 33 ans, entraîneur de chevaux. Tous deux furent conduits à l'hôtel de la police et placés en surveillance. Cependant qu'ils se trouvaient dans une pièce du premier étage, Gleeson enjamba tout à coup la fenêtre et sauta dans la rue. Il ne tarda pas à être rejoint et reconduit à nouveau à la sûreté.

Un drame à l'église

PENDANT LA MESSE DE NOEL, A MINUIT, UN SOLDAT A TUÉ UNE JEUNE FILLE QUI LE DEDAIGNAIT ET S'EST SUICIDE.

Rome, 27 décembre. — La nuit de Noël a été marquée, dans l'église paroissiale de Sainte-Thérèse, à Bari, par un drame.

Tandis que le prêtre célébrait le messe de minuit et que l'orgue faisait entendre les mélodies pastorales qu'on coutume de chanter la nuit de Noël, les petits « pifferari », deux couples de musiciens se tenaient tout à coup, grand tumulte; des femmes s'évanouissent, les enfants de chœur épouvantés, se précipitent dans la sacristie, pendant que le prêtre officiant, Donato Diana, se hâte de quitter l'autel. Deux autres coups de feu retentissent ensuite au milieu du tumulte et l'église était déjà presque vide.

Quand la première émotion se fut apaisée, quelques assistants plus courageux se risquèrent à l'intérieur du sanctuaire et ils le trouvèrent, étendu au pied du grand Christ de l'autel, une jeune fille de 17 ans, fille d'un riche commerçant de poissons, et âgée de 17 ans. Le carabinière, depuis quelque temps, se montrait très assidu auprès de la jeune fille, qui refusait obstinément de faire attention à lui. Las de se voir rebuter de la sorte, le carabinière avait résolu de se venger et, dans cette nuit de Noël, il avait tué la jeune fille, après quoi, ayant retourné son arme contre lui-même, il s'était fait justice.

Une cambrioleuse

ELLE AVAIT OPERE DANS 7 MAISONS

Versailles, 27 décembre. — On a amené cet après-midi, au Parquet de Versailles, une blanchisseuse de Rueil, inculpée d'avoir cambriolé dans cette localité sept maisons. Cette femme opérant à l'aide de fausses clefs et faisait main basse sur tous les bijoux, argent et objets mobiliers qu'elle trouvait et qu'elle revendait ensuite.

Un bijoutier de Bezons et une femme, domiciliée à Rueil, seront poursuivis pour complicité dans cette affaire.

Les Chambres d'Agriculture

LES DEPUTES FIXENT LE PROJET DE CREATION

La Chambre a repris hier matin la discussion du projet de loi sur les Chambres d'Agriculture. On décida que les Chambres seront départementales, que les membres seront élus au scrutin de liste, et lorsqu'un arrondissement ne réunira pas cinq cents électeurs les arrondissements seront réunis, ce même, les départements qui n'auront pas 3.000 électeurs agricoles seront réunis au département voisin le moins important. Les ouvriers agricoles ne seront pas électeurs. La suite du débat a été renvoyée à jeudi matin.

Les Elections au Sénat Belge

SEPT CANDIDATS SOCIALISTES, DONT UNE FEMME, ONT ETE ELUS

Bruxelles, 27 décembre. — Le Sénat belge a élu hier sept sénateurs : 10 chrétiens, 3 libéraux et 7 socialistes ont été élus. Les socialistes avaient présenté la citoyenne Spaack-Jaenson comme candidate. C'est la première femme qui siégera à l'une des deux Chambres belges.

Grave accident

dans une fabrique verrière

Une quinzaine d'ouvrières ont été brûlées par la vapeur. Versiers, 27 décembre. — Ce matin, la crevasse d'un tuyau de vapeur a causé une panique dans les ateliers d'une fabrique de verreries.

Il était l'heure où les ouvrières venaient reprendre le travail.

Une trentaine de fillettes et de jeunes femmes étaient occupées au premier étage de l'atelier quand soudain un tuyau de vapeur s'est déchiré, projetant un jet brûlant qui a atteint la plupart des travailleuses.

L'effolement a été général et est devenu encore plus grand car cris poussés par les ouvrières qui, atteintes par le jet brûlant, s'enfuyaient dans toutes les directions. Plusieurs fillettes ont été brûlées gravement. On compte une quinzaine de victimes.

LE FIL D'ARIANE

Pendant que Pierre Brécheux roulait dans l'express de Calais à Paris, un officier d'autre genre avait bien dans l'appartement de l'amiral, au boulevard Haussmann. Depuis son entrevue avec son mari, la comtesse était plongée dans un morne abattement. Sa douleur sourde apparut et pour ainsi dire endormie, s'était réveillée plus aiguë que jamais à la brusque révélation de l'amiral. Jusque-là, elle avait eu foi en son honneur. Elle s'était dit qu'il pouvait la torturer, lui briser le cœur par un sentiment de vengeance ou d'orgueil, résister aux conseils de sa conscience par suite d'un de ces

DEMAIN JEUDI

Le deuxième numéro

« Réveil Illustré »

Avec une émuante composition de JAMOIS

« Les Etranges du Mutilé »

De nombreuses caricatures et photographies d'actualité des Contes et Nouvelles une Chronique de Mode etc., etc.

Le deuxième épisode de

Paris-Mystérieux

Grand Roman-Ciné de SPIZMULLER

Nos lecteurs qui n'auraient pas eu le premier numéro de « RÉVEIL ILLUSTRÉ » peuvent encore le réclamer à nos vendeurs.

Pour la suppression des passeports

UN PROGRES

On sait que la Ligue des Droits de l'Homme a demandé maintes fois la suppression des passeports.

Elle vient d'être informée que le Gouvernement français reconnaissant les inconvénients du régime actuel se propose de généraliser la suppression du visa, déjà adoptée en ce qui concerne les relations de la France avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Des passeports sont engagés dans cette voie, avec les Gouvernements étrangers.

La Ligue des Droits de l'Homme envisage avec satisfaction ces premiers efforts en faveur du retour au régime normal.

Mais les peuples en paix ont droit à la liberté des frontières. La Ligue demande à la Société des Nations de le rappeler aux Gouvernements et de leur suggérer toutes les mesures qui rendraient possible la suppression complète des passeports.

LE CONFLIT DU TULLE

LES OUVRIERS DE CAUDRY ONT DECIDE LA GREVE

On sait que la discussion était restée ouverte entre l'Association patronale des tullistes caudrésiens et les syndicats ouvriers. Ceux-ci, en s'en souvenant, avaient à la suite de l'ultimatum, envoyé aux industriels, reçu de l'Association patronale, l'assurance qu'elle désirait continuer les pourparlers. A ce point le Comité ouvrier avait répondu en se déclarant prêt à discuter toute proposition raisonnable.

Il était donc permis d'espérer ces jours derniers une solution amiable du conflit. Malheureusement, les pourparlers ont dû être interrompus devant l'impossibilité d'un accord basé sur les conditions des ouvriers d'accord.

Une réunion tenue mardi, à 9 heures du soir, à bulletin secret, la grève a été votée à une énorme majorité, pour devenir effective mercredi matin.

Cette grève va entraîner le chômage de plusieurs milliers d'ouvriers et d'ouvrières.

La grève du gaz est décidée

en principe à Lille

Après de laborieuses pourparlers et réclamation en vain une augmentation horaire de 0,10 centimes, les ouvriers gaziers de Lille ont voté la grève en principe.

Les Tarifs postaux

LES CALENDRIERS PORTENT DES INDICATIONS INEXACTES

Paris, 27 décembre. — Le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes nous communique la note suivante :

Les calendriers pour 1922, distribués par les facteurs, contiennent des indications inexactes, quant aux tarifs des cartes postales illustrées et des factures.

Les tarifs en vigueur sont : cartes postales illustrées : comportant au plus 5 mots de correspondance, 0,15 centimes ; avec correspondance A volonté, 0,20 centimes.

Sont admises provisoirement à 0,05 cent., les cartes postales illustrées ne comportant aucun mot de correspondance (date, signature seulement) et dont le titre « carte postale » est biffé.

« Papiers d'affaires » : y compris les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires non acquittées ; même tarif que les lettres.

La Tombola des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais

LES NUMEROS GAGNANTS

C'est dimanche dernier qu'a eu lieu à la Société Industrielle, rue de l'Hôtel Militaire, la grande tombola des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Voici la liste des numéros gagnants. Les lots peuvent être réclamés tous les jours, de 3 heures à 6 heures, sauf les samedi et dimanche au siège 116, rue de l'Hôtel Militaire, à Lille — jusqu'à 25 mars inclus.

Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

2783	20207	23266	13308	20298	41790	27312
13492	39300	6705	25292	42872	24542	6442
20142	30544	20886	38181	4469	43886	23600
24384	9579	19185	2792	39668	49861	2850
12368	43735	47663	18542	36398	33951	24768
16697	33516	28179	49982	11351	45862	46250
11832	38507	27405	26218	9607	23396	3324
47899	4213	24503	36384	27228	34407	4609
28405	13334	21487	43462	14924	41504	6394
37377	35381	11394	37980	16585	13249	14004
10461	44677	12116	48727	38561	6562	26697
28672	40063	25262	7324	2768	28900	17059
17439	32736	43927	24133	43671	22244	10925
44607	8198	9578	39699	13493	18059	37138
46452	10449	1463	48361	25007	10605	25173
29379	6471	41662	16383	14360	17223	30670
38949	39236	43927	24133	43671	22244	10925
20276	13949	41960	46719	26747	15821	11421
32593	3502	43451	7561	44648	5292	46993
8846	6061	41877	15779	29380	3719	31484
13689	3411	2816	38625	1948	1948	7851
45133	48733	39444	34659	48668	39838	

Le Service téléphonique dans le Nord

LES HEURES D'OUVERTURE

L'Administration des Postes et Télégraphes nous communique les renseignements suivants sur le service téléphonique dans le Nord.

Les heures d'ouverture du service des communications téléphoniques entre abonnés, sont, présentement fixées, pour le Département du Nord, comme il suit :

- 1° De 6 à 24 heures, à Lille ; de même, les Chambres de Commerce et de l'Industrie intéressées assistent à leurs frais un service permanent à Dunkerque, Roubaix, Tourcoing ;
- 2° De 7 à 23 h., à Cambrai ;
- 3° De 7 à 21 h., à Douai, Valenciennes, Anzin, Armentières, Avesnes-sur-Helpe, Bergues, Lez, Calcu, Cauchy, Denain, Fourmies, Gravelines, Hauwion, Hazebrouck, Mauthouze, Sains-du-Nord, Saint-Amand-les-Eaux.

De 8 à 1